



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Une demande de dérogation mineure sera entendue à la séance régulière du Conseil municipal qui aura lieu le 1^{er} juin 2026, à 19h00, à la salle Buchanan, Centre Lac-Brome, 270, rue Victoria à Lac-Brome.

Toute personne intéressée par cette demande est invitée à assister à cette séance et y présenter ses observations. La personne peut aussi soumettre ses commentaires ou observations au greffier, Me Owen Falquero, par écrit ou par courriel à greffe@lacbrome.ca, au plus tard à 12h, le 1^{er} juin 2026.

Dérogation mineure no. 668

33, rue Spring Hill, lot 4 265 839, zone RFB-3-L17, District de Knowlton-Lakeside.

Nature et effets de la demande :

Demande visant à agrandir la résidence à une distance de 5.56 mètres avec la limite de propriété latérale du 31 Spring Hill et à une distance de 4.87 mètres avec la limite de propriété latérale du 35 Spring Hill.

L'annexe VII du règlement de zonage no 596 stipule qu'un bâtiment principal doit être localisée à une distance d'au moins 10,5 mètres d'une limite de propriété.

Donné à Lac-Brome
Ce 15 mai 2026

Owen Falquero, B.A., LL.B., J.D.
Avocat Greffier